

Modalité de règlement 2017 / 2018 : Rétributions scolaires et adhésion APEL
--

Madameet Monsieur.....

Adresse

Code Postal + Ville

Adresse mail :@.....

(obligatoire)

Enfants scolarisés à l'école Saint Michel

NOM	PRENOM	CLASSE 2017/2018

Contribution financière familiale OGEC Saint Michel La Remaudière

Coût de scolarité pour l'année 2017 / 2018 par enfant	226,50€
---	---------

Adhésion APEL

- Adhère et verse la cotisation familiale (18,75€)* et la cotisation locale (3,25€) soit 22€/an	<input type="checkbox"/> (1)
- Adhère et a déjà versé la cotisation à l'établissement (Nom:.....) et ne verse donc que la cotisation locale soit 3,25€/an	<input type="checkbox"/> (1)
- N'adhère pas	<input type="checkbox"/> (1)

*à verser à l'établissement de l'enfant le plus jeune scolarisé.

(1) Cocher le choix retenu

Choix du mode de règlement

Règlement par prélèvement automatique - 10 prélèvements du 5 octobre 2017 au 5 juillet 2018. <u>ou</u> - 1 prélèvement annuel le 5 octobre 2017 ➤ <i>Pour les nouvelles familles et celles souhaitant passer en prélèvement automatique, merci de renseigner le formulaire « mandat de prélèvement SEPA » et joindre votre RIB.</i>	<input type="checkbox"/> (1) <input type="checkbox"/> (1)
Règlement par chèque - 1 chèque pour le 5 octobre 2017 (<i>facture disponible sur « ecoledirecte »</i>)	<input type="checkbox"/> (1)

(1) Cocher le choix retenu

Fait à

Le/...../.....

Signature des deux parents :

Documents à nous retourner avant le 8 juin
au plus tard.

Le bureau OGEC.